xxxxxxxxx Nom dE L’adjudicateur xxxxxxxxxxx

LOGO

adresse

telephone

rénovation et extension de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Cahier des Charges** réf xxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Marché public de services**

par procédure CONCURRENTIELLE avec NEGOCIATION

PUBLICITE belge/européenne

Désignation d'une équipe auteur de projet en vue de

l'étude et du suivi de l'exécution des travaux.

**2e étape :** **Attribution**

**Rapport de la réunion du Jury du xx/xx/xxxx**

1. **Composition du Jury**

Lors des réunions du Jury, chaque membre peut déléguer un représentant en cas d’indisponibilité de sa part.

|  |
| --- |
| **MEMBRES DU JURY – voix DELIBERATIVE** |
| **Pour L’ADJUDICATEUR: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |
| xxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| **Pour l’assistanCE à la maîtrise d’ouvrage : xxxxxxxxxxxxxxxxxx** |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| **POUR l’urbanisme et les services regionaux**  |
| xxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| **expertS exterieurS** |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| **MEMBRE DU JURY – VOIX CONSULTATIVE** |
| xxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| **commission technique – voix CONSULTATIVE** |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | P\* |

P=présent / Pa=partiel / E=excusé / A=absent / \* =qui rédige le PV

La présidence est assurée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

1. **Examen de la régularité des offres**

De la vérification préalable réalisée par l’administration, il ressort que les offres déposées par les 5 équipes sont toutes régulières par rapport aux documents demandés au point 12.2 du cahier des charges (« Composition de l’offre ») et ont toutes été remises à temps : le xxxxxxxxxxxxxxxxxx au plus tard.

1. **Déroulement de la séance :**

La journée débute à 9h30.

► En guise d’introduction, xxxxxxxxxxxxxxxxxxx accueille les membres du jury et les remercie de leur présence. Il invite chacun à se présenter.

► Ensuite, la présidente rappelle le caractère complexe du projet et donne la parole aux différents membres du jury afin que selon leur expertise ils puissent en souligner les enjeux multiples. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

► Enfin, la présidente expose le déroulement et la méthodologie d’évaluation des offres. Suite à cette introduction, à tour de rôle, chaque équipe défend son offre devant le Jury. Cet exercice de présentation orale a pour objectif d'assurer une bonne compréhension mutuelle des enjeux et projets proposés. Il consiste en une présentation de 30 minutes, suivie d’une séance de questions/réponses de 20 minutes. Les 5 soumissionnaires se succèdent au rythme de un par heure, 3 seront entendus le matin, 2 après la pause de midi. Il est rappelé à cet effet que la délibération ne s’opère qu’après avoir entendu l’ensemble des candidats. Au terme de ces présentations, les membres du Jury s’expriment chacun à leur tour sur chacune des propositions lors de tours de table. Après appréciation des arguments des membres du Jury et débats en regard des critères d’attribution, le processus se termine par un classement sous forme d’une cotation (voir en fin de document).

► Les offres sont appréciées par le jury en fonction des critères pondérés énoncés au point 10 du cahier des charges :

* xx% xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

* xx% xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

* xx% xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

► Concernant le 3ème critère, il est insisté sur le terme « optimalisation ». Pour rappel, le cadre budgétaire est fixé et, à ce stade de pré-esquisse, les estimations fournies n’équivalent pas à des devis précis, comme ceux que l’on obtient durant les études à proprement parler. Il s’agit avant tout pour le jury d’évaluer la balance entre qualité et réalisme des propositions.

► Pour préparer la tâche du Jury, la commission technique a réalisé un examen préalable des offres et a remis à chaque membre un dossier de synthèse reprenant les documents suivants :

1e partie :

* rappel des critères d’attribution
* liste des équipes ayant remis offre
* tableaux comparatifs des offres

2e partie - pour chaque équipe :

* grilles de préanalyse ;
* copie A3 des panneaux de présentation

La commission technique s’est penchée sur la vérification du caractère complet des dossiers et la conformité de leurs éléments constitutifs au regard du prescrit du cahier des charges (clauses administratives ET techniques). Dans les grilles mises à disposition du Jury, les éléments des offres considérés comme problématiques sont mis en exergue en rouge, les éléments à clarifier (question à poser en séance) en vert. A ce sujet, la présidente rappelle que l’exercice de présentation orale n’est pas toujours un exercice évident pour les équipes. Lors de l’échange suivant la présentation, elle demande aux membres du jury de s’en tenir à des demandes d’éclaircissements, sans formuler de jugement. Les éléments de jugement sont en effet à garder pour les délibérations.

► Il est rappelé que les offres déposées sont des pré-esquisses conçues « en chambre », sans concertation avec le maître d’ouvrage et les autres autorités concernées. Par ailleurs, la procédure de marché public choisie autorise la négociation. Rien n’est donc figé. Il s’agit donc aujourd’hui d’évaluer l’équilibre général et les lignes de force des propositions, en ayant conscience qu’elles pourront évoluer, dans le cadre de la négociation et/ou durant le processus d’études, et d’évaluer ce potentiel d’évolution. Il est essentiel que le jury fasse l’exercice de distinguer d’une part concept de base, élément fondateur des propositions et de leur identité architecturale et fonctionnelle, à considérer comme intangible, et d’autre part éléments plus périphériques qui peuvent évoluer dans le dialogue futur avec le maître d’ouvrage.

► Concernant la négociation, plusieurs cas de figure peuvent se présenter à l’issue de la réunion. Soit se dessine une unanimité vers une seule proposition. Dans ce cas, les éventuelles négociations ne seront engagées qu’avec l’équipe qui en est l’auteure afin qu’elle affine ou clarifie son offre avant de recevoir la commande de l’esquisse. Si plusieurs offres restent en lice et ne sont pas départageables en fin de journée, il est alors possible d’entamer la négociation avec ces équipes en leur demandant d’expliciter ou d’améliorer leur offre. C’est sur base de ces offres améliorées que le maître d’ouvrage, éventuellement assisté du jury si la négociation dépasse le champ du strictement pragmatique, sera amené à trancher et prendre sa décision finale.

► Le jury approuve la méthodologie proposée ainsi que le règlement d’ordre intérieur.

1. **Analyse des offres en fonction des critères d’attribution définis et développés dans le point 10 du Cahier des Charges**

**RAPPORT DE DELIBERATION**

**Première équipe :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

|  |  |
| --- | --- |
| 01. | Mandataire(s): |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | architecture, (co) design mobilier et (co)restauration |
|  | Sous-traitant(s) :  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | restauration |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | (co) design mobilier et muséographie |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | paysage |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | stabilité, techniques spéciales, PEB et (co)restauration |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | acoustique |
|  | Artiste(s) proposé(s) :  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |

**Considérations générales**

L’objectif principal de l’intervention architecturale est de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Le parvis est étendu jusqu’à xxxxxxxxxxxxx et ponctué par un volume xxxxxxxxxxxxx. Cette polarisation du programme articule xxxxxxxxx aux autres entités de l'îlot. L'extension principale, constituée de volumes xxxxxxxxxxxxxx, s’inscrit en contraste (géométrie et matières) avec le bâtiment d’origine. xxxxxxxxxxxxx joue le rôle de nouvelle et unique entrée au lieu, abrite toutes les fonctions d’accueil. L’entrée aboutit dans un volume perpendiculaire sur xxxxxxxxxx niveaux contenant xxxxxxxxxxxx en sous sol, xxxxxxxxxxx au rez et xxxxxxxxxxxx à l’étage. Enfin, vers les boulevards, le bâtiment xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Le bâtiment d’origine conserve sa fonction de xxxxxxxxxxxx tout en accueillant en outre xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Sur les abords élargis, l’équipe propose xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

En matière muséographique, la collection occupe xxxxxxxxxxxxxxxx tandis que xxxxxxxxxxxxxxxxxx est réservé aux expositions temporaires. L’accrochage xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

La restauration xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Pour améliorer le climat intérieur il est prévu xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Le raccord avec l’extension est opéré via xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Pour l’accessibilité PMR xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

L’œuvre d’art proposée est xxxxxxxxxxxxxxxx par l’artiste xxxxxxxxxxx ou encore l’artiste xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

La première phase est estimée à xxxxxxxxxxxxxxxxxx € et comprend xxxxxxxxxxxx. Les phases ultérieures, pour xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx € incluent xxxxxxxxxxxxxxxxxx. Le budget total de l’opération est estimé à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx €.

**Critères d’attribution :**

**- Qualité du concept, de l’intervention architecturale et du rapport avec le contexte / 40**

Le Jury estime que la conception de l’extension produit un dialogue xxxxxxxxxxxxx avec le bâtiment d’origine. Le contact est xxxxxxxxxxxxxxxxxxx avec un sens poussé de la matérialité. Le jury regrette par contre que xxxxxxxxxxxxxxx. Il estime que cette tendance est encore accentuée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, qui a pour effet de xxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Les liens tissés avec la ville par xxxxxxxxxxxxxxxx, par contre, sont soulignés positivement. Le dispositif de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, en référence à la typologie du lieu historique, est apprécié. Le jury regrette que l’aspect muséographique n’ait pas été davantage développé et constate que le dispositif architectural mis en place implique peu de diversité dans les ambiances d’exposition. Il note un manque de xxxxxxxxxx dans la connexion entre expositions permanente et temporaire. Le jury estime qu’en matière de restauration, xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

**- Performance et fonctionnalité / 40**

Le projet est jugé globalement fonctionnel. En termes de flux, hormis l’ambigüité pouvant être induite par xxxxxxxxxxxxxxxxxxx, le nouveau système d’entrée est jugé très lisible et fonctionnel. Plus globalement, cependant, la circulation est jugée fastidieuse, contrainte par la disposition « en impasse » du projet. Une difficulté plus particulière est à noter au niveau de la circulation des œuvres, surtout entre réserves et second étage. L’accessibilité des vestiaires et sanitaires aux PMR n’est pas réglée. En termes fonctionnels, une partie du jury s’inquiète de la délocalisation de xxxxxxxxxxx, et surtout de sa distance, jugée trop importante, avec l’entrée du musée. D’autres membres du jury estiment cependant que la délocalisation augmente xxxxxxxxxxxxxxx et offre xxxxxxxxxxxxxxxx. La proposition de phasage est jugée très maîtrisée en prévoyant notamment la possibilité de mettre rapidement les œuvres à l’abri durant le chantier.

**- Optimalisation de l’investissement / 20**

Le budget estimé, de xxxxxxxxxxxx €, est en léger dépassement (101%) par rapport à l’estimation budgétaire annoncée, ce qui est jugé acceptable. Le jury est particulièrement convaincu de la pertinence de la répartition des différentes phases de travaux. Outre ses avantages en termes fonctionnels, celle-ci permet d’atteindre la catégorie A très tôt et pour un montant très raisonnable (47% du budget total).

**Deuxième équipe :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

|  |  |
| --- | --- |
| 02. | Mandataire(s): |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | architecture et design mobilier |
|  | Sous-traitant(s) :  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | techniques spéciales et PEB |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | restauration |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | paysage |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | muséographie |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | stabilité  |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | acoustique |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** | design signalétique |
|  | Artiste(s) proposé(s) :  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |

**Considérations générales**

L’intervention architecturale se caractérise par une volonté d’interpénétration forte entre musée et espace public. Elle s’annonce par xxxxxxxxxxxxxxxxxxx qui accompagne les flux de promeneurs depuis xxxxxxxxxxxxxxxx jusqu’à xxxxxxxxxxxxxxx. Dans la continuité, 3 espaces de jardin peuvent être affectés à de l’exposition. Au bout, cet élément distribue le volume de l’extension au départ de deux blocs distincts largement vitrés au rez : espace pédagogique, centre de documentation et bureaux d’une part, entrée et fonctions d’accueil assurant la jonction avec le bâtiment existant d’autre part. L’extension s’élevant sur 4 niveaux dont 3 hors sol, ces blocs en retrait assurent un rôle de socle pour les deux derniers niveaux, qui semblent en suspension et arborent une façade xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Les réserves et fonctions associées sont situées au sous-sol de cette extension principale. Cette dernière s’inscrit en contraste par rapport au bâtiment existant de par sa matérialité xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx et sa géométrie xxxxxxxxxxxxxxxxxx. Il est également prévu l’ajout d’une salle de 2 niveaux au bout de xxxxxxxxxxxxxxxxx. Le public est invité à entrer dans le musée soit par l’entrée actuelle soit par la nouvelle entrée située en fond de terrain, qui le met davantage en contact avec les fonctions xxxxxxxxxxxxxxx. Le sous-sol du bâtiment existant, distribué à ses deux extrémités par des escaliers publics, lui est également largement accessible : il y trouve vestiaires et sanitaires, mais également l’auditoire. xxxxxxxxxxxxxxx est également proposé en option.

Sur les abords élargis, le développement d’un parc xxxxxxxxxxxxxxxx s’appuie sur la requalification et la piétonisation des parcs et places depuis la place xxxxxxxxxxxxxx jusqu’à la rue xxxxxxxxxxxx. Un parking est projeté sous la place.

En matière muséographique, la collection occupe le rez et l’étage du bâtiment existant tandis que les deux volumes « en suspension » de l’extension sont réservés aux expositions temporaires. Une salle « précieuse », bénéficiant de conditions climatiques strictes, est ajoutée pour l’exposition de chefs d’œuvre. L’accrochage modulable permet de créer des perspectives pour suggérer des rapprochements entre différentes sections ainsi que des surprises dans le parcours.

La restauration du bâtiment existant prévoit à ce stade le nettoyage des façades et la restauration des menuiseries, éventuellement avec du double vitrage mais une étude approfondie doit encore être menée à ce sujet. Il est suggéré d’améliorer le climat intérieur par une isolation des toits et des murs par l’intérieur. En matière d’impact patrimonial, il est prévu le percement d’un escalier public vers le sous-sol et d’une large baie dans le mur extérieur.

La conception de la façade xxxxxxxxxx correspond à la proposition d’intégration d’œuvre d’art, mais aucun nom d’artiste n’est précisé à ce stade.

Aucune réelle première phase considérée comme minimale n’a pu être identifiée de façon claire étant donné que xxxxxxxxxxxxxxx. Le budget total de l’opération est estimé à xxxxxxxxxxxxxxxx €.

**Critères d’attribution :**

**- Qualité du concept, de l’intervention architecturale et du rapport avec le contexte / 40**

Le jury est très intéressé par l’impact urbanistique du projet et sa capacité à véritablement réinscrire le musée dans la ville. Tout en s’inscrivant dans le système de xxxxxxxxxxxxx formé par le parc et la place, l’intervention complète le maillage de l’espace public en ouvrant un nouveau passage plus direct vers la rue xxxxxxxxxx. Ce passage est en outre fortement qualifié par sa couverture, le jardin qui le longe et le rayonnement de la fonction muséale sous de multiples aspects. Par contre, le jury s’interroge sur la multiplicité des dispositifs architecturaux mis en œuvre dont il ne parvient pas à identifier la logique commune. Il estime également que le gabarit atteint par l’extension est trop important et a tendance à « écraser » le bâtiment existant. La rencontre géométrique entre les deux entités est également estimée complexe et peu convaincante. Le jury reste partagé sur la pertinence de la grande façade xxxxxxxxxx tout comme sur celle de la grande baie percée dans le bâtiment existant. Le jury est intéressé par la matérialité xxxxxxxxxxxx des plafonds de l’extension et par la qualité de diffusion de la lumière naturelle que celle-ci peut apporter dans les espaces d’exposition. Il souligne également la qualité de la séquence de parcours de connexion entre xxxxxxxxxxxxx et xxxxxxxxxxxxxxxx.

**- Performance et fonctionnalité / 40**

Concernant xxxxxxxxxxxxxxxxx, le jury confirme son rôle de xxxxxxxxxxxx avancé par les auteurs de projet et estime que ce dispositif présente un réel potentiel en termes d’invitation du public. Il souligne l’intérêt d’ouvrir les fonctions para-muséales, tout comme des regards choisis vers les espaces d’exposition, sur l’espace public. Il estime par contre que l’accès à l’auditorium est trop peu direct. Par ailleurs, le doublement des accès au musée perturbe la compréhension du système d’entrée. Une véritable concurrence est induite entre l’accès très public, bénéficiant de l’appel créé par l’auvent et fortement animé, mais muni uniquement de contrôle d’accès automatique, et l’accès originel, équipé de l’accueil. S’il souligne la qualité d’articulation des fonctions au rez, le jury note une difficulté de fonctionnement de la fonction xxxxxxxxx, disposant de trop peu d’espace propre et trop fortement imbriqué dans l’espace cafeteria. L’accessibilité des vestiaires et sanitaires aux PMR n’est pas réglée. Il apprécie que la question acoustique ait bénéficié d’une attention particulière, à laquelle contribue la structure architectonique des plafonds de l’extension.

**- Optimalisation de l’investissement / 20**

Si le budget estimé est présenté comme largement conforme à l’estimation budgétaire annoncée (98%), le jury est par contre peu convaincu par le phasage proposé, qui xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

**Troisième équipe :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

|  |  |
| --- | --- |
| 03. | Mandataire(s) : |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | architecture, design mobilier et muséographie |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | restauration |
|  | Sous-traitant(s) : |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | paysage |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | stabilité  |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | (co) techniques spéciales et PEB |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | (co) techniques spéciales |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | acoustique |
| A |  | **xxxxxxxxxxxxxxxx** | design signalétique |
|  | Artiste(s) proposé(s) :  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |
| P |  | **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** |  |

**Considérations générales**

L’intervention architecturale consiste en l’implantation d’une extension sous forme d’un volume plan de trois niveaux dont un en sous-sol. Elle est connectée au bâtiment existant via deux couloirs souterrains. Ses contours réfèrent à xxxxxxxxxxxxx. L’extension s’inscrit en contraste du bâtiment existant par xxxxxxxxxxxxxxxxxx ainsi que par ses grandes façades vitrées baignant les nouveaux espaces d’exposition de lumière horizontale. L’accès actuel au musée est maintenu. Depuis ce dernier, le public est invité à se rendre au sous sol pour les vestiaires et sanitaires. Ensuite, xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. L'exposition occupe le rez, l’étage et une partie du sous-sol du bâtiment existant ainsi que le sous-sol et le rez, sur double hauteur, de la partie centrale de l’extension. L’extrémité avant de cette dernière accueille les autres fonctions publiques : au sous sol l’auditorium et au rez la cafeteria sur double hauteur. Son autre extrémité, vers la rue xxxxxxxxxxxxxxx, abrite l'administration à l'étage et les réserves et services associés sur ses 3 autres niveaux, puisqu’un second niveau de sous-sol est ponctuellement creusé à cet endroit.

Sur les abords élargis, un véritable parc, faisant référence à xxxxxxxxxxxxxxx, est redessiné. Xxxxxxxxxxxxx ets mis en place afin de souligner l’axialité centrale. Les pénétrations latérales, sous forme de xxxxxxxxxxxxxxx, sont également accentuées. Un parking est projeté sous la place xxxxxxxx.

En matière muséographique, la collection est répartie entre le bâtiment existant et le sous-sol de l’extension. Ce dernier abrite les œuvres anciennes, plus fragiles, notamment dans des modules spécifiques de type « carrels ». Le rez de l’extension accueille quant à lui les expositions temporaires sous double hauteur avec la possibilité de moduler la pénétration de lumière naturelle via les façades complètement vitrées par un système de ventelles verticales pivotantes. Une séparation stricte, avec douanes différentes au départ de l’accueil, est opérée entre exposition permanente et exposition temporaire, complètement séparées

Pour le bâtiment existant, la façade principale, les axes visuels et les teintes d’origine seront restaurés à l’identique tandis qu'une plus grande liberté est prévue sur les autres façades. En matière d’impact patrimonial, deux ascenseurs et deux nouveaux escaliers sont aménagés dans l’édifice historique. Il y a des percements de liaison avec l’extension.

La proposition d’œuvre d’art à intégrer au projet est l’installation dans l’espace public de xxxxxxxxxxxxx de l’artiste xxxxxxxxxxxx pour marquer l'entrée du parc.

La première phase considérée comme minimale est estimée à xxxxxxxxxxxx € et comprend la construction de l’extrémité d’extension donnant vers la rue xxxxx, la restauration du bâtiment historique et xxxxxxxxxxxxxxxx. La phase ultérieure, pour xxxxxxxxxxxxx €, finalise la construction de l’extension. Le budget total de l’opération est de xxxxxxxxxxxxxxx €.

**Critères d’attribution :**

**- Qualité du concept, de l’intervention architecturale et du rapport avec le contexte / 40**

Le jury est peu convaincu par la réponse architecturale apportée à la question. La conceptualisation des contours de l’extension est justifiée de façon strictement formaliste. Bien que la spatialité interne résultante intéresse dans l’absolu certains membres du jury, cette intervention a pour effet de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Cet effet est encore accentué par xxxxxxxxxxxxx. La disposition muséographique empêche tout croisement entre exposition permanente et temporaire, ce qui est regretté. Le jury est partagé sur l’intervention proposée pour les abords élargis. Certains l’estiment disproportionnée, trop monumentalisante, tandis que d’autres sont intéressés par son ambition et sa capacité à réellement lier les différents lieux.

**- Performance et fonctionnalité / 40**

Le jury estime que le formalisme adopté pèse fortement sur la fonctionnalité du projet. En outre, la volumétrie unique et très prégnante au rez de chaussée, l’abondance de vitrage, la multiplicité d’angles contraignent fortement l’accrochage. Les flux sont estimés globalement trop complexes et souffrant d’un manque de fluidité. Le passage par le couloir sous-terrain sépare de façon trop abrupte les espaces d’exposition et s’avère contraignant en matière de gestion de groupes. Ce passage, aux accents relativement techniques puisqu’il comprend vestiaires et sanitaires, s’interpose par ailleurs entre les deux espaces voués à l’exposition permanente. La disposition générale implique une multiplication des points de contrôle des billets, ce qui nuit à la fluidité mais également complexifie la gestion. Le jury note également un nombre important d’ascenseurs et de monte charges et craint que l’abondance technique ne pèse sur les budgets d’entretien et de fonctionnement. Le jury soulève aussi l’impossibilité d’entretien des espaces interstitiel xxxxxxxxxx. Le volume à climatiser, encore augmenté par la vaste double hauteur, est également très important et le jury craint l’impact sur les frais de fonctionnement. Le phasage proposé est fonctionnellement pertinent.

**- Optimalisation de l’investissement / 20**

Le budget estimé est présenté comme largement conforme à l’estimation budgétaire annoncée (98,5 %). Le jury l’estime cependant sous-estimé notamment au vu de la multiplication des techniques et des options en matière de stabilité : très grandes portées dans l’extension et 2 niveaux de sous sol. Il relève également une surproduction de mètres carrés, dont une bonne partie reste peu utilisable au vu de sa configuration géométrique. Le phasage proposé est a priori budgétairement pertinent (50% du budget total pour la phase minimale) mais est grevé par l’apparente sous estimation des montants.

**Quatrième équipe :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Cinquième équipe :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**RESULTAT DE LA DELIBERATION DU JURY**

A partir de xxhxx, les différents membres du Jury ont fait valoir leurs arguments relatifs à chaque projet en fonction des critères d’attribution. S’en est suivi un long débat qui s’est clôturé par un classement.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **01*****Nom de l’équipe*** | **02*****Nom de l’équipe*** | **03*****Nom de l’équipe*** | **04*****Nom de l’équipe*** | **05*****Nom de l’équipe*** |
| 1. Qualité **/45** |  |  |  |  |  |
| 2. Performance et fonctionnalité /**40** |  |  |  |  |  |
| 3. Optimalisation de l’investissement/**15** |  |  |  |  |  |
| **Total / 100** | **xx / 100** | **xx/ 100** | **xx/ 100** | **xx/ 100** | **xx/ 100** |

A l’unanimité, un candidat se hisse à la première place :

**Equipe n°xx – Nom de l’équipe**

Suivent, dans l’ordre, les équipes suivantes :

**Equipe n°xx – Nom de l’équipe**

**Equipe n°xx – Nom de l’équipe**

**Equipe n°xx – Nom de l’équipe**

**Equipe n°xx – Nom de l’équipe**

**Proposition:**

Considérant l’examen des 5 offres en regard des critères d’attribution énoncés au cahier des charges ;

Considérant le classement établi par le Jury pouvant être résumé comme suit :

**Concernant le critère 1 :**

* l’équipe xx est classée en première position : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* les équipes xx et xx sont  classées en deuxième position ex-aequo: ;
* la proposition de l’équipe xx xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* la proposition de l’équipe xx xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en troisième position : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en quatrième position : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

**Concernant le critère 2 :**

* l’équipe xx est classée en première position : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en deuxième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx;
* l’équipe xx est classée en troisième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en quatrième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en cinquième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

**Concernant le critère 3 :**

* l’équipe xx est classée en première position : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en deuxième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx;
* l’équipe xx est classée en troisième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en quatrième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;
* l’équipe xx est classée en cinquième position: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

;

Le choix de l’équipe n°**xx** – **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** comme auteur de projet en vue de l’étude et du suivi de l’exécution des travaux pour xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx sera proposé à l’approbation de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Le jury suggère cependant qu’une négociation visant xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx soit menée avec ce soumissionnaire.

La séance est levée le xxxxxxxxxxxxxxxxxxx à xxh.

|  |  |
| --- | --- |
| xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxtitreSecrétaire du Jury | xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxtitrePrésidente du Jury |